

**Anfh**

Association nationale  
pour la formation permanente  
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

# Rapport d'activité 2018 Franche-Comté

# Édito

2018 est une année qui fera date au niveau de l'ANFH. La délégation Franche-Comté s'est inscrite dans ce mouvement de régionalisation de son organisation tout en préservant l'action de proximité sur les territoires. Le paritarisme a permis de réussir ces évolutions inéluctables. 2018 est également l'année de l'élaboration d'une nouvelle cartographie des métiers de la Fonction publique hospitalière sur la Bourgogne Franche-Comté. Cette démarche est soutenue financièrement par l'ARS et par le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté. Elle permet de déterminer ou d'actualiser la liste des métiers en tension. Cette démarche régionale permet, dès 2019, de déterminer des politiques communes de formations pour répondre aux besoins des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux. 2018 est l'année de maturité des Groupements hospitaliers de territoire avec la déclinaison des filières des projets médicaux de territoire.

**Laurent MOUTERDE**

Président FHF ANFH Franche-Comté

## Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

# Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

42 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% - Plan de formation en région Franche-Comté, emploient en 2018, 21 003 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 17 établissements confient leur contribution à l'ANFH Franche-Comté. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

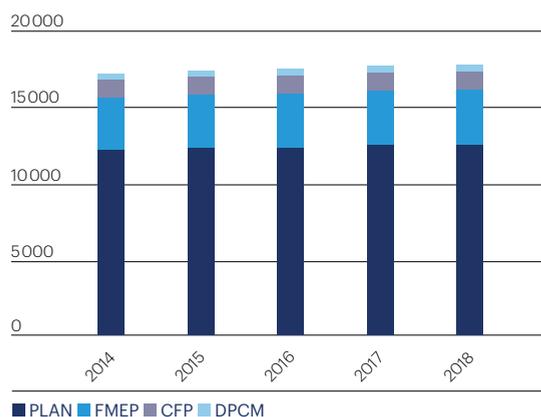
## L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

## L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% - Plan de formation;
- > le 0,6% - FMEP dédié aux Études promotionnelles;
- > le 0,2% - CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% - ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% - 0,75% - DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations\* s'élève à 17 637 K€ contre 17 572 K€ en 2017, soit une augmentation de 0,4%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).  
\*Hors cotisations sur exercices antérieurs, sauf Esat

**42**

établissements cotisants au 0,6% - Études promotionnelles et 0,2% - CFP/VAE/BC

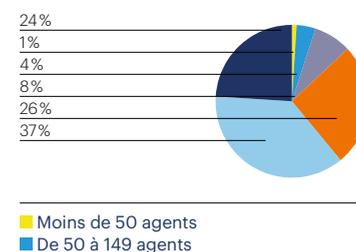
**100%**

établissements adhérents au 2,1% - Plan de formation

**100%**

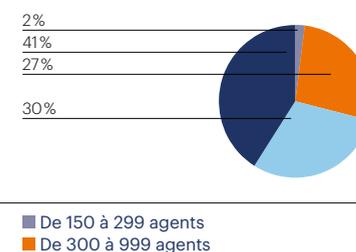
d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

Répartition de la collecte 2,1% - Plan de formation par taille d'établissement



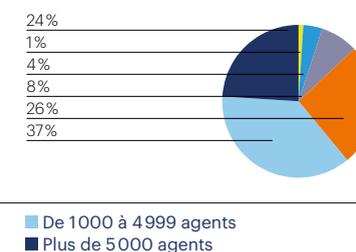
La délégation enregistre 12 451 K€ de cotisations au titre du 2,1% - Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 62% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% - DPC médical par taille d'établissement



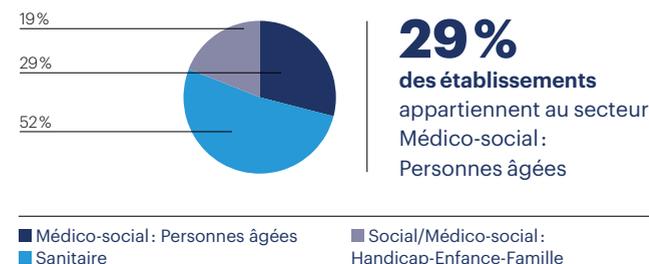
En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 413 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 5000 agents.

Répartition de la collecte 0,6% - Études promotionnelles et 0,2% - CFP/VAE/BC par taille d'établissement



Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 3 557 K€ et 1 186 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 88% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan de formation par secteur



La délégation compte 42 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

**29%** des établissements appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

Le secteur sanitaire représente 52% des établissements adhérents et 91% des effectifs couverts.

**17 637 K€**

collectés par l'ANFH Franche-Comté

**12 451 K€**

2,1% - Plan de formation

**3 557 K€**

0,6% - Études promotionnelles

**1 186 K€**

0,2% - CFP/VAE/BC

**30 K€**

4,8% ESAT

**413 K€**

0,5% ou 0,75% - DPC médical

# Accompagner et construire 2,1% – Plan de formation

Toute l'équipe de l'ANFH Franche-Comté accompagne au quotidien les établissements et agents en matière de gestion, projet et financement de la formation

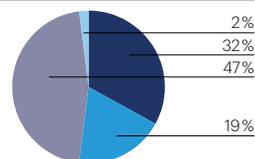
## L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- > assure une veille juridique et sectorielle ;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

## Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération

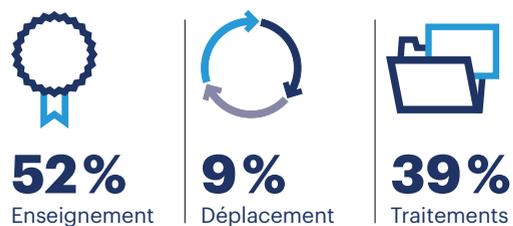
**47%**  
des stagiaires appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 47% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C, contre 45% en 2017.

## Répartition des charges par nature de dépenses



## Répartition des départs, heures, charges et ARF\* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	1291	21991	639	4,9%	188
TYPE 2A	10959	102364	2885	22,3%	84
TYPE 2B	976	17741	469	3,6%	150
TYPE 2C	16023	180870	5051	39,0%	253
TYPE 3	368	14178	328	2,5%	127
TYPE 4	253	195889	3546	27,4%	2569
TYPE 5	8	812	30	0,2%	23
TYPE 8	13	54	6	0,0%	16
<b>TOTAL</b>	<b>29991</b>	<b>533899</b>	<b>12954</b>	<b>100%</b>	<b>3411</b>

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 39% et 27% du total des charges.

### Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008) :

**Type 1** Actions de formation professionnelle initiale.

**Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

**Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

**Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

**Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

**Type 4** Études promotionnelles.

**Type 5** Actions de reconversion.

**Type 8** VAE.

\*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

**29 891**

départs en formation en 2018

**66,3%**

des agents de Franche-Comté ont accédé à la formation en 2018

# Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

## L'ANFH Franche-Comté priorise 3 types de demandes :

Les demandes EP classiques :

- > Tous les diplômes des métiers de la rééducation
- > Le diplôme d'État d'IADE
- > Les formations permettant d'exercer le métier de cadre (de santé et social)
- > Le diplôme d'État d'AES
- > Le diplôme d'État d'AS
- > Le Diplôme d'État d'IDE
- > Le Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière
- > Un besoin spécifique pour les établissements de type EHPAD, CH de proximité, CLS, CRF et ceux relevant des secteurs Handicap et Enfance / Famille pour toutes formations éligibles aux « EP »,

Les demandes FORMEP Elargi « parcours qualifiant » :

Les formations diplômantes, qualifiantes, certifiantes de niveau II, III, IV ou V, pour les filières hors soins.

Les demandes EP pour les agents « sans poste » dans l'établissement :

le poste n'est pas disponible dans l'année suivant la fin de formation ou n'existe pas dans l'établissement et l'agent a un souhait de mobilité dans la FPH.

## Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DEAS	94	77	22,1%
DE INFIRMIER	74	84	-11,9%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	32	41	-22,0%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	22	26	-15,4%
DE IBODE	18	24	-25,0%
DE PUERICULTRICE	8	5	60,0%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	8	7	14,3%
DEAES	7	6	16,7%
DE AUXILIAIRE PUERICULTURE	6	8	-25,0%
DEJEPS	6	3	100,0%
AUTRES	33	27	22,2%
<b>TOTAL</b>	<b>308</b>	<b>308</b>	<b>0,0%</b>

En 2018, la délégation compte 308 Études promotionnelles. Le diplôme d'État d'aide-soignant est cette année le diplôme le plus préparé (31% de l'ensemble des Études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'infirmier (24%). Le nombre de dossiers

pris en charge pour le diplôme d'État d'aide-soignant est en nette augmentation : 94 dossiers en 2018, contre 77 en 2017, soit +22,1% par rapport à 2017.

## Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	290	140
SUR LE 0,2%	18	6
<b>TOTAL</b>	<b>308</b>	<b>146</b>

Sur 308 Études promotionnelles en cours de financement, 146 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

# 308

Études promotionnelles  
en cours dont

# 146

Dossiers accordés en 2018

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

### Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

## 58,5%

de dossiers acceptés (hors BC)

## 63

CFP\* (dossiers classiques)

## 27

VAE\*

## 18

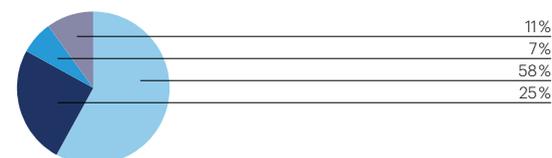
Études promotionnelles\*

## 149

Bilans de compétences\*

\*Nombre de dossiers en cours

### Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



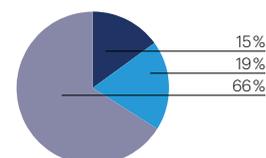
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 63 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 25% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

### Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

## 66%

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (66%), suivis des agents de catégorie B (19%).

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

### DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

## +1300

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

## 88%

concernant les médecins

## 12%

concernant les pharmaciens

## <1%

concernant les chirurgiens-dentistes

# Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Franche-Comté

## Réseaux, groupes de travail

41 participants aux 4 réunions d'information territoriales sur la démarche « métiers-compétences »  
31 participants au séminaire des responsables et chargé(e)s de formation  
27 participants à la réunion VAE collective Master cadres  
16 participants au séminaire des instances régionales  
5 participants au groupe de travail Compétences Clés  
6 participants à l'atelier Études promotionnelles

## Actions de formation régionales

**26 actions**  
**402 stagiaires**

### Les 5 premières thématiques:

- > dispositif Compétences Clés;
- > dispositif Cadres perfectionnement;
- > dispositif destiné aux ASH en EHPAD;
- > FAE ACH et TH/TSH;
- > mieux comprendre la personne âgée par la méthode de simulateur en vieillissement.

## Actions de formation coordonnées

**18 actions**  
**155 stagiaires**

### Les 5 premières thématiques

- > agressivité en établissement public de santé;
- > méthode HACCP – Acquisitions de base;
- > prise en charge des personnes âgées en institution présentant des troubles psychotiques
- > sexualité en institution et en EHPAD;
- > excel Initiation.



## Journées

**6 journées**  
**ont regroupé**  
**240 participants :**

- > plaisir au travail: mythe ou réalité?;
- > l'accompagnement des enfants malades: force reste à la vie;
- > journée de recherche paramédicale en psychiatrie;
- > comprendre et accompagner les adolescents d'aujourd'hui
- > journée d'actualités sur le CPA/CPF;
- > forum régional de la mobilité inter-fonction publique;

## Conférences régionales

5 sessions concernant 2 conférences, ont regroupé 125 participants dont 71 francs-comtois

- > gestion de l'inaptitude dans la FPH;
- > les élections professionnelles et le droit syndical.

## Projet stratégique régional 2016-2019

Le projet stratégique de l'ANFH Franche-Comté 2016-2019 s'inscrit dans les 3 axes et 12 ambitions du projet stratégique national. Il est décliné en 9 orientations:

**Orientation 1:** Développer la compétence technique et la connaissance de l'environnement hospitalier pour les personnels des fonctions supports (techniques, logistiques et administratifs).

**Orientation 2:** Soutenir le développement des formations qualifiantes, certifiantes, diplômantes, réglementaires, statutaires afin de développer l'employabilité des agents soignants et non soignants.

**Orientation 3:** Poursuivre la mise en œuvre du DPC, pour l'ensemble du personnel, en intégrant les évolutions de son cadre réglementaire.

**Orientation 4:** Maintenir les renouvellements et usages de la cartographie des métiers, d'emplois et de compétences.

**Orientation 5:** Accompagner les évolutions des établissements dans le contexte de réformes.

**Orientation 6:** Accompagner les directions / services communication dans la création de leurs propres outils de communication.

**Orientation 7:** Favoriser le développement des innovations technologiques dans l'offre de formation proposée par l'ANFH Franche-Comté.

**Orientation 8:** Développer des outils informatiques destinés aux RCF afin de faciliter la gestion de leurs activités.

**Orientation 9:** Favoriser l'émanation de réseaux / groupes de travail / d'échanges disciplinaires et pluridisciplinaires entre professionnels.



## Des outils au service des professionnels

ANFH.fr/Franche-Comté  
Le site internet de l'ANFH Franche-Comté permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Franche-Comté.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

La délégation publie, environ tous les deux mois, une newsletter informative destinée aux adhérents, agents et autres acteurs. N'hésitez pas à vous inscrire en ligne: <http://www.anfh/newsletters>, cocher « Newsletter ANFH Franche-Comté » puis compléter les champs en bas de page et valider votre inscription.





# Chiffres clés 2018

## Franche-Comté



**42**

Établissements adhérents  
à l'ANFH Franche-Comté



**66,3%**

Taux d'accès à la formation

### ADHÉRENTS

**100%** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
2,1% – Plan de formation soit 100 % des agents  
de la FPH de la région

**17** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
au DPC médical

<b>29 891</b>	Départs en formation au titre du plan de formation
<b>63</b>	Dossiers CFP en cours de financement (dossiers classiques) *
<b>27</b>	Dossiers VAE en cours de financement *
<b>149</b>	Bilans de compétences financés*
<b>308</b>	Études promotionnelles financées**

\* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

\*\* Tous fonds confondus

### DONNÉES FINANCIÈRES

**17 637 K€**  
collectés en 2018

### RÉPARTITION

<b>12 451 K€</b>	2,1% plan de formation
<b>3 557 K€</b>	0,6% FMEP
<b>1 186 K€</b>	0,2% CFP/VAE/BC
<b>30 K€</b>	4,8% ESAT
<b>413 K€</b>	0,5% ou 0,75% DPC médical